

Certification de votre identité numérique



Votre carte d'identité sur smartphone avec l'application **France Identité**, certifiée en mairie au plus haut niveau de sécurité.

À quoi ça sert ?

- Réaliser des démarches sensibles en ligne, sans vous déplacer (ex. : **procuration de vote 100 % en ligne**).
- Prouver votre identité avec le même niveau de confiance qu'un contrôle en face-à-face.

Bon à savoir

- Démarche **gratuite**.
- Certification **valable 5 ans**.

✓ Conditions

- ☐ **Posséder la nouvelle carte d'identité** (format carte bancaire) en cours de validité **OBLIGATOIRE**
L'ancienne carte cartonnée et le passeport ne sont pas compatibles.
- ☐ **Disposer d'un smartphone compatible NFC** (lecture sans contact de la carte)

1 Avant votre rendez-vous en mairie

Les étapes 1 et 2 doivent impérativement être réalisées **AVANT** votre rendez-vous en mairie.

- 1 Téléchargez l'application France Identité** **AVANT LE RDV EN MAIRIE**
Disponible gratuitement sur l'App Store et Google Play.

- 2 Créez votre identité numérique** **AVANT LE RDV EN MAIRIE**
Inscrivez-vous, choisissez votre code personnel à 6 chiffres et enregistrez votre carte d'identité en la posant contre votre téléphone.
Lors de la création du compte, cliquez bien sur « Se connecter avec FranceConnect » et non sur « Directement face à un agent ».

- 3 Demandez la certification et générez votre QR code**
L'application vous délivre un QR code, **valable 3 mois**. **Sans ce QR code, la certification ne pourra pas être réalisée en mairie.**

2 Le jour du rendez-vous

À apporter

- ☐ Votre nouvelle carte d'identité
- ☐ Votre smartphone chargé, avec le QR code

Déroulement

- L'agent scanne votre QR code et contrôle votre carte.
- **Prise de vos empreintes digitales**, comparées à celles de votre carte.
- Vous recevez le résultat **sous 48 h environ**, dans l'application et par e-mail.

Attention : 3 saisies erronées de votre code personnel révoquent la certification. Infos : france-identite.gouv.fr